

## **PROCES-VERBAL**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze le vendredi 25 novembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune d'Entrains sur Nohain dûment convoqué en date du 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel PAQUETTE, Maire.

Etaient présents : Francis GAUCHOT, Bernard COQUILLAT, Françoise PAQUETTE et Annie GARCIA adjoints  
Lionel DUVAL, Albert NOËL, Claude CHABIN, Jean-Luc VINCENT  
Françoise DESNOYERS, Pierre-Bernard DOUTÉ, Bernard DENIZOT, Michel NOËL et Angélique BUCHETON

Secrétaire de séance : Angélique BUCHETON

Le procès verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.  
Mademoiselle Angélique BUCHETON est désignée secrétaire de séance.

#### **1. ACHAT DE VEHICULE – SERVICES TECHNIQUES**

Le maire expose aux conseillers que le C15 de la commune ne passe plus au contrôle technique ; il présente les offres TTC de véhicules neufs suivantes :

- RENAULT propose un Kangoo Express – confort DCI 70 pour 12 650 €
- PEUGEOT propose un Partner Confort 120 L1 pour 11 887.63 € ou un Bipper 117 L1 pour 9 132.79 €

Les conseillers choisissent à l'unanimité de retenir le Bipper et demandent à ce que soit ajouté la mention « commune d'Entrains sur Nohain » sur la carrosserie et un crochet d'attelage.

Le maire est chargé de négocier cette requête.

Pour ce qui concerne le règlement de la facture sur l'exercice 2011, le budget achat de matériels 2011 ne suffisant pas, un virement de crédit est nécessaire ; le maire propose la décision modificative suivante :

|                                          |      |                        |         |
|------------------------------------------|------|------------------------|---------|
| 20066 Maison Médicale Pluridisciplinaire | 2031 | frais d'études         | - 900 € |
| 20112 Achat de matériels 2011            | 2182 | achat matériel roulant | + 900 € |

Après en avoir délibéré, les conseillers valident à l'unanimité cette décision.

#### **2. NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DES AGENTS RECENSEURS**

Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012 ; un coordonnateur et deux agents recenseurs sont nécessaires. Sophie PETIOT est désignée coordonnatrice comme en 2006. Deux personnes se sont présentées.

- Edwige GAUDRY
- Josette CHAVY

Pour le coordonnateur aucune prime n'a été évoquée : ses heures supplémentaires seront payées en IHTS.

Pour les agents recenseurs : la rémunération se fera sur la base du SMIC pour les deux agents qui devront effectuer cette mission + forfait 150 € net pour les indemniser de leurs frais kilométriques et annexes.

Les agents recenseurs recevront une formation à Bouhy.

Au prochain budget : une dotation sera prévue en recette et il faudra ajouter des crédits pour mandater les deux salaires ;

Après en avoir délibéré l'assemblée accepte à l'unanimité les choix d'agent coordonnateur, des deux agents recenseurs et du traitement et forfait proposés.

### **3. PRISE EN CHARGE FRAIS DE TRANSPORT ET REPAS DE MADAME CHAVY - FORMATION ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Madame CHAVY a été sollicitée par le maire pour effectuer un travail conséquent sur les plus anciennes archives communales qui jouxtent la bibliothèque municipale. Elle a démarré ce travail à titre bénévole au printemps et aura terminé courant décembre.

Lors d'une visite de la Directrice Adjointe des Archives Départementales de la Nièvre lui a été proposé de suivre un stage de classement au sein du Conseil Général.

Elle a suivi cette formation les 17 et 18 novembre 2011 pour laquelle des frais kilométriques ont été engagés.

Le maire propose à ce qu'elle en soit indemnisée.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité d'indemniser Madame CHAVY de ses frais kilométriques par un Etat des Frais de déplacement sur justificatifs.

### **4. TRANSFERT DE LA TEOM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012**

Lors d'un passage en Sous-Préfecture, Madame Serrette a été sollicitée pour que la commune se prononce par délibération sur le transfert de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) vers la Communauté de Communes de Val du Saouzay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'adhésion nous obligeant à transférer la compétence Déchets Ménagers dès notre entrée (collecte des déchets et Points d'Apport Volontaires), le maire propose de délibérer à ce sujet pour répondre à la demande de la DGFIP : après en avoir délibéré, les conseillers permettent à l'unanimité ce transfert de Taxe. Cette délibération sera transmise à Madame V. Rémy par l'intermédiaire de la Sous-Préfecture.

### **5. TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE**

L'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales prévoit le transfert automatique du pouvoir de réglementer les activités de police spéciale du maire au président de l'EPCI compétent (communauté de communes de Val du Saouzay pour ce qui nous

concerne) dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des Déchets Ménagers et de l'Accueil des Gens du Voyage.

Le maire a jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2011 pour notifier par voie recommandée avec accusé de réception au Président de la Communauté de Communes de Val du Saucy son opposition à ce transfert, pour l'assainissement et les déchets ménagers (la CCVS n'étant pas compétente pour l'accueil des gens du voyage).

Après en avoir délibéré, les conseillers s'opposent à l'unanimité au transfert de police spéciale en matière d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers et chargent le maire de le notifier au Président de la CCVS et d'en adresser la preuve par une copie du courrier au représentant de l'Etat.

## **6. ATELIER RELAIS - CHOIX DU CANDIDAT REPRENEUR**

Lors de la réunion de conseil du 20 septembre dernier, le maire avait proposé trois candidats repreneurs potentiels pour le nouvel Atelier Relais en projet ; les conseillers avaient exigé des références financières pour mieux choisir le candidat repreneur (envoi des courriers le 26 septembre). Le 2 novembre, n'ayant pas de nouvelles des candidats, la commune les a contactés. Il en résulte que l'Auto -Comptoir de la Nièvre ne répondra pas à cette offre, ayant d'autres investissements à prévoir sur 2012. Monsieur Manuel ALVES étant le candidat actuellement le plus motivé, le maire propose de retenir ce candidat.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité de suivre la décision du maire. Ils le chargent de transmettre cette décision au Maître d'œuvre et à la Chambre des Métiers afin de ne pas retarder le calendrier d'exécution des travaux et les demandes de financement en cours.

## **7. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Chaque mairie du canton doit signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui engagera les communes, la CAF et la MSA jusqu'en 2014. Après plusieurs réunions entre maires, il a été décidé de renouveler cette convention à condition d'y ajouter un avenant concernant différents points (regard sur les comptes et actions du Centre social, réunions régulières entre les différents partenaires...).

Après toutes ces explications, le Conseil à l'unanimité autorise le maire à signer le nouveau CEJ.

## **8. PROJET STADE DE FOOTBALL – VISITE DU DISTRICT**

Le District de Nevers s'est déplacé à Entrains : les joueurs du club de football d'Entrains (RCE) sont passés en Promotion de District et des travaux d'aménagement sont nécessaires pour rester dans cette catégorie :

- Réfection et déplacement des vestiaires
- Aménagement d'un chemin d'accès à l'étang côté route d'Etai pour éviter le passage de véhicules aux abords du terrain (le stade doit être clôturé)
- Retrait du mini golf - remplacé par un terrain d'échauffement

Les conseillers acceptent à l'unanimité que soit menée une étude de ce projet.

## **DIVERS**

### **Ligne TGV**

A l'unanimité, le Conseil opte pour le tracé médian, plus favorable pour notre territoire.

### **Réalisation Télécentre – Pôle d'excellence rurale**

Le maire informe le conseil municipal de la labellisation du Pays Bourgogne Nivernaise comme « Pays d'accueil des activités tertiaires » dans le cadre de l'appel à projet de la DATAR « Pôle d'Excellence Rurale ». Cette labellisation attribue une enveloppe financière permettant de subventionner une partie de la réalisation d'un télécentre sur la commune dont Entrains sur Nohain pourrait bénéficier. Pour l'autre partie, des financements autres sont possibles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De la réalisation du télécentre
- Charge le maire de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet
- Charge la maire de toute formalité utile pour concrétiser le projet

### **Fermeture de l'antenne Pôle Emploi de Clamecy**

Le maire informe que les demandeurs d'emploi inscrits sur le secteur Clamecy-Tannay-Varzy devront désormais se rendre à l'antenne de Cosne s'ils désirent rencontrer un interlocuteur, l'antenne de Clamecy devant fermer prochainement.

### **Remerciements de M. Mme BECHEREAU/GUEMIN**

Le maire rend lecture du courrier reçu le 5 novembre remerciant les conseillers d'avoir répondu favorablement à leur demande exceptionnelle d'inhumation au columbarium d'Entrains.

### **Information aux conseillers**

Le maire invite les conseillers : le 9 décembre à 17h00 au spectacle de Noël des enfants et le 15 décembre à 14h00 à la distribution des colis de Noël des anciens

La séance est levée à 20h50, l'ordre du jour étant épuisé.